

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le cinq avril, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Ledignan au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 30 Mars 2023

Date d'affichage : le 30 Mars 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 39

Votants : 39 + 14 = 53

Votants par procuration : 14

Absents excusés : 2

Absents : 2

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme AUBERT Martine, MM.CATHALA Serge, DREVON Nicolas, Mme MARTIN Catherine, MM.BARON Jérôme, WEITZ Bruno, M.BERTO Stéphan, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, FERRAULT Claude Mmes MEUNIER Hélène, ROUX Florence, MM.CUENOT Jean-Louis, MAZAUURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes AGNIEL Virginie, LAURENT Stéphanie, M.MONEL José.

Procurations :

M. JEAN Lionel à Mme LAURENT Stéphanie

M.HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge

Mme MOURET Aube à M. CRUVEILLER Fabien

M.MARTIN Laurent à M. CASTANON Philippe

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. JAHANT Guy à M. GAUBIAC Laurent

M. ACQUIER Jean-Yves à M. MOH Cyril

M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel

Mme BARBIER Mireille à Mme AUBERT Martine

M. FIORENZANO Johan à Mme MARTIN Catherine

Mme ROTTE Sandrine à M. DREVON Nicolas

MM. TARQUINI Joseph à Mme DRACS Marie Andrée

Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José

Mme BARON Réjane à Mme ROUX Florence

Absents excusés: MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis

Absents: M.OLIVIERI Bruno, Mme TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. CAUVIN Bernard

Début de séance : 18h35

Délibération n°053/2023 : Composition des comités de rédaction pour l'élaboration du Document d'Orientations et d'objectifs du SCOT

Cyril MOH indique que la phase de réalisation du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) consiste à décliner les 104 objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) en règles d'urbanisme. Il précise que les documents d'urbanisme devront être compatibles et respecter « l'esprit » des règles énoncées dans le DOO.

Il souligne que cette phase a été lancée le 9 mars 2023 lors de la Commission Aménagement de l'Espace et lors de la Conférence des Maires du 22 mars 2023. Ces réunions ont été l'occasion de présenter la démarche d'élaboration en rappelant le contenu et les attendus d'un DOO, d'annoncer les étapes de réalisation de cette phase et de sensibiliser à la constitution de groupes de rédaction.

Il rappelle que le DOO précise les actions à mettre en œuvre pour concrétiser le PAS. Il décline le PAS en objectifs chiffrés et en conditions d'application opposables aux PLU et documents sectoriels à travers un lien de compatibilité. Suite à la loi portant sur la modernisation du SCoT, le DOO doit s'articuler en 3 grands blocs :

- Offre de logements, de mobilité, d'équipements, de service et de densification,
- Transition écologique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- Activités économiques, agricoles et commerciales.

Les objectifs du PAS y seront déclinés selon deux niveaux de gradation, la prescription ou la recommandation, qui marqueront la force de l'intention donnée à l'orientation du DOO :

- Les recommandations relèvent du conseil et de la préconisation. Elles sont incitatives.
- Les prescriptions auront une forte portée juridique ou opérationnelle

Une déclinaison spatiale des objectifs sera également réalisée à travers une localisation cartographique pour accompagner la mise en œuvre des règles du DOO. Cette déclinaison sera à affiner dans les documents d'urbanisme locaux.

Il ajoute que pour élaborer le DOO du SCOT, il est proposé de créer 3 comités de rédaction thématiques, soit un comité de rédaction par axe du PAS.

Les objectifs de ces comités sont de rédiger le DOO et de calibrer les niveaux d'ambitions des règles. Cela se fera sur la base de propositions de règles déclinées du PAS pour engager un débat sur les applications concrètes possibles et la déclinaison dans les documents d'urbanisme, et pour se positionner sur la force à donner à la règle proposée.

S'agissant d'un travail « technique », ces 3 comités de rédaction seront des groupes restreints et techniques, volontairement resserrés pour permettre de bonnes conditions de travail. Ils sont constitués selon les compétences et appétences de chacun. Il y aura un partage systématique des résultats dans les autres instances (exécutif, commissions aménagement, conférence des maires) et une restitution globale du travail lors d'un séminaire de synthèse prévu le 14 juin 2023 préalablement à l'étape de validation.

Il propose que les comités de rédaction soient composés comme suit :

- d'élus : Président + Vices présidents délégués sur les thématiques concernées + 3 à 6 élus référents volontaires et disponibles, soit deux représentants par bassin de vie (secteur Saint-Hippolyte du Fort / secteur Quissac-Sauve / secteur Lédignan) - cf carte 1 de l'armature territoriale du PAS en p16
- de partenaires techniques : Chambre d'Agriculture, CCI, services thématiques de la DDTM (eau, habitat...), EPTB...
- des services de la CC : chargés de missions et techniciens concernés

Marie Andrée DRACS demande s'il est possible de faire parvenir des noms plus tard, car il est préférable que chaque commune puisse en discuter préalablement avec les élus municipaux ?

Robert CONDOMINES rejoint Marie Andrée DRACS.

Hélène MEUNIER souhaite savoir si les membres des comités de rédaction doivent être obligatoirement des élus communautaires ?

Cyril MOH précise que les comités de rédactions sont ouverts à tous les élus. Il propose que les premières personnes qui souhaitent s'inscrire dès à présent se fassent connaître et que chaque commune complète les listes en nous communiquant les élus intéressés avant le 14 avril 2023.
Des élus font acte de candidature

Il explique également qu'en complément de ces comités de rédaction, un atelier de définition des espaces urbanisés aura lieu le 12 avril 2023 de 15h00 à 17h30 à l'Espace Désiré Rousset (foyer) de Quissac. Il s'agira de travailler sur les enveloppes urbaines à cartographier dans le DOO avec les maires et/ou élus communaux. Ce travail se fera en sous-groupes organisés par secteurs géographiques à partir des enveloppes urbaines et la localisation des projets habitat ou mixte de chaque commune, en gardant à l'esprit les objectifs de réduction de la consommation d'espace. Dans ce cadre, la représentation de chaque commune à cet atelier est vivement souhaitée.

Le Conseil Communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu le code de l'urbanisme,
Vu la délibération du Conseil Communautaire le 17 juillet 2019 relative au SCoT du Piémont Cévenol;
Vu l'approbation du périmètre du SCoT de la CCPC par le Préfet, notifiée par l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCPC du 10 juin 2020 prescrivant l'élaboration du SCoT du Piémont Cévenol;
Vu la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2022 adoptant le diagnostic stratégique du projet du SCoT du Piémont Cévenol,
Vu la délibération du conseil communautaire du 25 janvier 2023 sur le Projet d'Aménagement Stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
Considérant la nécessité d'élaborer le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'Unanimité

- de valider la composition des 3 comités de rédaction pour l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT et d'intégrer les premières candidatures comme suit :

COMITE DE REDACTION AXE 1 – Un territoire solidaire – réunion le 21 avril 2023 14h00 (lieu à préciser)

Sujets abordés : Offre de logements et répartition, de mobilité, d'équipements, de service et de densification

Composition :

élus : **Président** : Fabien Cruveiller

Vices présidents délégués sur les thématiques concernées :

- Cyril MOH – VP Aménagement de l'Espace
- Virginie AGNIEL – VP Petite Enfance, enfance et jeunesse
- Stéphanie LAURENT – VP Médiation Culturelle
- Philippe CASTANON – VP Projet Social Territorialisé
- Lionel JEAN – VP Gestion Durable des Déchets

3 à 6 élus référents, soit deux représentants par bassin de vie : *A COMPLETER - 1 à 2 représentants par secteurs*

- Pour secteur Saint-Hippolyte du Fort : *Esther SPIEGEL*
- Pour secteur Saint-Hippolyte du Fort : *A COMPLETER*
- Pour secteur Quissac-Sauve : *Serge CATHALA*
- Pour secteur Quissac-Sauve : *Joël ROUDIL*
- Pour secteur Lédignan : *Catherine PRAVIN*
- Pour secteur Lédignan : *Bernard CAUVIN*

Partenaires techniques : DDTM, Région Occitanie, Conseil Départemental 30, CAUE

Services de la CC : services petite enfance, enfance jeunesse, PST, PVD, déchets, culture et patrimoine

REÇU EN PRÉFECTURE

le 14/04/2023

Application agréée E-legalite.com

COMITE DE REDACTION AXE 2 – Un territoire ressource – réunion le 11 mai 2023 (heure et lieu à préciser)

Sujets abordés : Transition écologique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Composition :

élus : **Président** : Fabien Cruveiller

Vices présidents délégués sur les thématiques concernées :

- Cyril MOH - VP Aménagement de l'Espace
- Joël ROUDIL - VP Transition Ecologique et Energétique
- Jacques DAUTHEVILLE - GEMAPI et SPANC

3 à 6 élus référents, soit deux représentants par bassin de vie : *A COMPLETER - 1 à 2 représentants par secteurs*

- Pour secteur Saint-Hippolyte du Fort : *Bruno WEITZ*
- Pour secteur Saint-Hippolyte du Fort : *A COMPLETER*
- Pour secteur Quissac-Sauve : *Martine AUBERT*
- Pour secteur Quissac-Sauve : *A COMPLETER*
- Pour secteur Lédignan : *A COMPLETER*
- Pour secteur Lédignan : *A COMPLETER*

Partenaires techniques : DDTM, Région Occitanie, Conseil Départemental 30, EPTB Vidourle, EPTB Gardons, Chambre d'agriculture

Services de la CC : services transition énergétique et écologique, PAT, PCAET, urbanisme

COMITE DE REDACTION AXE 3 – Un territoire rural innovant – réunion le 26 mai 2023 (heure et lieu à préciser)

Sujets abordés : Activités économiques, agricoles et commerciales

Composition :

élus : **Président** : Fabien Cruveiller

Vices présidents délégués sur les thématiques concernées :

- Cyril MOH - VP Aménagement de l'Espace
- Serge CATHALA - VP Développement Economique
- Laurent MARTIN - VP Sports
- Nicolas DREVON - VP Tourisme Patrimoine
- Laëtitia GIBERGUES - VP Emploi, Formation, Insertion

3 à 6 élus référents, soit deux représentants par bassin de vie : *A COMPLETER - 1 à 2 représentants par secteurs*

- Pour secteur Saint-Hippolyte du Fort : *A COMPLETER*
- Pour secteur Saint-Hippolyte du Fort : *A COMPLETER*
- Pour secteur Quissac-Sauve : *Guy JAHANT*
- Pour secteur Quissac-Sauve : *A COMPLETER*
- Pour secteur Lédignan : *Freddy FELIX*
- Pour secteur Lédignan : *A COMPLETER*

Partenaires techniques : DDTM, Région Occitanie, Conseil Départemental 30, Chambre d'agriculture, CCI, CMA, Club des Entrepreneurs

Services de la CC : services économie, PAT, tourisme patrimoine, urbanisme

RAPPELLE

- que chaque commune peut compléter les comités de rédaction en nous communiquant les élus intéressés avant le 14 avril 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président
Fabien CRUVEILLER



Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2023

Application agréée E-legalite.com